



Vivre à Lannédern

Bulletin municipal N°41 – Janvier 2022



Il y a près de deux ans, l'équipe « Lannédern, une ruralité vivante » se constituait en vue des élections municipales.

Nous étions loin de penser que notre début de mandat serait animé par tant d'incertitudes liées, entre autres, au contexte sanitaire.

En effet, pour la deuxième année consécutive, nous allons devoir renoncer à la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité.

Dès que la situation le permettra, nous ne manquerons d'organiser un moment de convivialité afin de rassembler les Lannédernéennes et les Lannédernéens.

En 2021, nous avons fait le choix d'être prudents quant aux investissements de la commune. Cela nous a permis de retrouver un équilibre financier. Nous avons bénéficié de dispositifs de l'Etat pour l'école afin de mettre en place

la tarification sociale pour la cantine, d'équiper les classes des plus grands de tablettes et d'acheter de nouveaux livres.

Nous avons surtout œuvré pour le bon fonctionnement au quotidien de notre commune. Tout cela est un travail d'équipe et à ce titre, je remercie les adjoints et les conseillers municipaux pour leur engagement, les agents municipaux pour leur investissement et toutes les personnes qui nous apportent leur aide.

2022 nous ouvre ses portes. Nos études et travaux seront principalement orientés vers l'aménagement du bourg, la voirie communale, le rafraichissement de la salle polyvalente ainsi que le rééquipement de la cantine.

Je vous souhaite en mon nom et en celui de la municipalité tous mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Bloavezh mat d'an holl.

Pauline Caro



*La municipalité de Lannédern
vous souhaite ses
meilleurs vœux
pour l'année 2022*

Secrétariat de mairie – Agence postale

La nouvelle secrétaire de mairie, Blandine Saunier, a pris ses fonctions le 2 décembre dernier. Originnaire de Bretagne par ses aïeux, elle est venue s'installer dans la région et a posé ses valises dans la commune en juillet 2020.

Après des expériences professionnelles variées, notamment dans le domaine de la Recherche en Sciences Humaines et dans l'Economie Sociale et Solidaire, elle a désiré poursuivre sa route au service des habitants de la commune et de ses élus.

Elle sera donc chargée de la tenue de la Mairie mais également de la Poste qui seront **ouvertes tous les matins, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30**.

Elle travaillera en étroite collaboration avec Catherine Roudot qui assurera les permanences le mercredi matin.



Cathy Roudot et Blandine Saunier

Elections

Les élections présidentielles se dérouleront le **dimanche 10 avril 2022** pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Toute personne majeure qui le souhaite peut s'inscrire sur les listes électorales par internet sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou directement en mairie. Il faudra simplement se munir d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La date limite d'inscription sur les listes électorales n'est plus le 31 décembre 2021 mais le **2 mars 2022 pour les inscriptions en ligne** ou le **4 mars 2022 pour les inscriptions en mairie**.

Les jeunes qui sont venus se faire recenser avant le 31 décembre 2021 sont **automatiquement inscrits** sur les listes électorales. En revanche, ceux qui viendront après cette date devront procéder à une inscription volontaire sur ces mêmes listes s'ils peuvent et souhaitent voter.

Recensement

La campagne de recensement démarre le **19 janvier** avec Didier Kleynjans.



Cette année, la commune de Lannédern participe à la campagne de recensement de la population du 19 janvier au 20 février. C'est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France mais aussi

la population officielle de notre commune.

Didier Kleynjans a été recruté par la municipalité en tant qu'agent recenseur. Il effectuera une tournée de reconnaissance entre le 6 et 13 janvier. A partir du 19 janvier, il déposera la notice pour une réponse par internet dans les boîtes aux lettres. Vous êtes fortement invités à répondre par ce biais pour ceux qui le peuvent. Sinon, il repassera déposer les questionnaires papiers à partir du 26 janvier. De la rapidité de réponse dépendra la réussite de ce recensement. Un protocole sanitaire a été mis en place pour garantir la sécurité de l'agent recenseur et des personnes recensées.

Une fois récoltées, ces données permettent de comprendre l'évolution démographique, d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipement, de programme de rénovation des quartiers, de moyens de transport. Elles sont aussi utiles pour le versement de subventions qui sont calculées en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

Vous l'avez donc compris, ce devoir civique est un enjeu important pour notre petite commune et votre participation y est essentielle.

Merci de réserver un bon accueil pour notre agent recenseur.

Un avant-goût de fêtes



Le 27 novembre, 30 convives se sont réunis pour le repas des aînés. Animés par quelques chansons et un jeu quizz sur la Bretagne, les participants se sont régalés autour du repas préparé et servi par Delphine et Frédéric du Grand Pas. La doyenne de l'assemblée (Marie Jord) et le doyen (Noël Tromeur) ont reçu un cadeau : des fleurs pour Marie et un coffret gourmand pour Noël.



Les plus jeunes n'ont pas été oubliés avec la remise d'un livre en partenariat avec Arrée Lecture pour les bébés de l'année et un personnage en chocolat pour les petits non scolarisés.

L'année 2021 en quelques chiffres

4 nouveau-nés (3 garçons et 1 fille) à qui nous souhaitons la bienvenue, 3 mariages, 1 baptême républicain et 2 décès.

9 certificats d'urbanisme établis dans le cadre de ventes immobilières (sur 18 certificats au total), 9 déclarations préalables de travaux et 2 permis de construire accordés.

17 réunions de l'équipe municipale (conseil municipal, commissions, réunions de travail...).

3 000 repas préparés et servis à la cantine scolaire

16 431 kWh produits par nos installations solaires photovoltaïques.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les rails



Depuis septembre 2019, les élus de la CCPCP travaillent à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H). Pour les

17 communes de l'intercommunalité, c'est l'occasion de se rassembler autour d'un projet fédérateur.

Après une phase de travail consacrée au diagnostic territorial, l'heure est aujourd'hui à la définition des orientations d'aménagement. Dernièrement présenté aux élus municipaux, **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera exposé aux habitants lors de deux réunions publiques :**

- à Pleyben, salle de l'Arvest (17 rue de l'église) le 27 janvier 2022 à 18h30
- à Plomodiern, salle communale (place Saint-Yves), le 10 février 2022 à 18h30

Le PADD formule le projet politique en matière d'aménagement du territoire. **Quelles tendances accompagner ? Enrayer ? Encourager ?** A travers lui se dessine l'avenir de l'intercommunalité à l'horizon de 20 ans.

Il s'agit de définir un destin collectif pour la CCPCP, qui cherche à tenir compte des dynamiques spécifiques de chaque commune. La méthodologie choisie pour l'élaboration du PADD vise à prendre en compte autant que possible les volontés communales. L'objectif est de faire coexister les différentes ambitions tout en assurant la cohérence du travail produit à l'échelle du territoire communautaire.

En attendant la mise en application du nouveau PLUi, prévue au plus tôt début 2024, ce sont les documents d'urbanisme de chaque commune qui restent en vigueur. Il est donc important de se rapprocher de sa commune pour connaître les



règles applicables à sa parcelle.

On vous informe :

- Des panneaux d'expositions, visibles à l'intercommunalité et de manière itinérante dans les mairies
- Des synthèses présentant chaque étape de l'élaboration du PLUi disponibles avec le registre proposé dans chaque mairie et au siège communautaire

Adressez vos remarques :

- Écrivez vos suggestions dans les registres disponibles en mairie et au siège communautaire
- Adressez un courriel à l'adresse : plui@ccpcp.bzh

Actualités



Mairie-Poste. Les horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste sont :

Lundi : 9h00-12h30
Mardi : 9h00-12h30
Mercredi : 9h00-12h30
Jeudi : 9h00-12h30
Vendredi : 9h00-12h30



Aménagement du bourg. La commune de Lannédern, souhaitant associer la population au projet d'aménagement de la traversée du bourg, a proposé un atelier animé par le Caue (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). Une dizaine de personnes a participé à ce rendez-vous qui a commencé par une visite sur le terrain, suivi d'un débriefing à la salle polyvalente. Aménagement de l'espace public, embellissement paysager, sécurité... Tels sont les thèmes qui ont été abordés. Trois points forts rythmant l'espace public ont été identifiés comme prioritaires : la place du restaurant, la place de la mairie et le parvis de l'école. Un prochain rendez-vous est prévu en début d'année pour un rendu de l'étude.



Influenza aviaire. Finistère : les mesures de prévention suivantes

sont rendues obligatoires pour tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs :

- claustration ou mise sous filets des basses-cours ;
- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux selon des dispositions qui dépendent des espèces et des modes de production ;

Vous êtes détenteur d'oiseaux à titre privé, à des fins non commerciales :

Dans le cadre de la mise en place des mesures de biosécurité dans votre basse-cour, vous devez :

- déclarer vos oiseaux sur le site internet de la préfecture ou le formulaire CERFA 15472*02



Salon du livre. Le premier salon du livre a été organisé fin octobre dans la petite salle culturelle. Trois auteurs (Magali Collet, Isabelle Morot-Sir et Yves Moré) sont allés à la rencontre des visiteurs présenter leurs ouvrages.

Le soir, le bar-restaurant « Le Grand Pas » organisait une soirée musicale et tapas où Magali Collet avait cette fois-ci le rôle de pianiste et chanteuse.



Nettoyage du cimetière.
C'est sous un beau ciel bleu et

dans la bonne humeur que l'équipe motivée de bénévoles de la commune s'est retrouvée pour le chantier de nettoyage du cimetière avant la Toussaint.



Musique classique. Fin octobre le quatuor à corde Opus29 a offert un concert de musique classique à près de quarante personnes dans l'église de Lannédern. Au programme : Dvorak, Ariaga et Piazzolla.

divers

Ecole. De nouveaux équipements ont été installés à la cantine (frigo, congélateur, etc.). Des premiers travaux d'aménagement ont été effectués par une équipe bénévole pendant les vacances scolaires.

Etat civil, décès.

Yves Pouliquen, né en 1937, de Croas ar Hars.
François le Guillou, né en 1923, du bourg.

Etat civil, naissances.

La commune a eu le plaisir d'accueillir quatre nouveau-nés en 2021.

1,54 €HT/m³ Tarifs

Eau (Syndicat des Eaux de Kerbalaen)

Abonnement	62 €HT
De 0 à 100 m ³	1,15 €HT/m ³
De 101 à 200 m ³	1,05 €HT/m ³
De 201 à 2 000 m ³	0,95 €HT/m ³
Au-delà de 2 000 m ³	0,88 €HT/m ³
TVA de 5,5 % applicable.	

Assainissement Collectif (Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay – Délégation SAUR)

Part communautaire

part fixe	24,71 €HT
part variable	0,92 €HT/m ³

Part SAUR pour Lannédern

part fixe	36,25 €HT
part variable 0 à 40 m ³	1,0213 €HT/m ³
part variable au-delà de 40 m ³	1,54 €HT/m ³
TVA de 10 % applicable.	

Ordures ménagères pour les particuliers (Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay)

Catégorie	Montant
- Foyer 1 personne	145 €
- Foyer 2 personnes	
- Résidence secondaire	190 €
- Foyer 3 personnes	235 €

- Foyer 4 personnes et plus	280 €
- Enfant(s) en garde alternée ou scolarisé en qualité d'interne	22,50 €
- Logement vacant, inoccupé, à vendre, avec des travaux en cours, habitation temporaire saisonnière	100 €

Contacts

En cas de besoin vous pouvez joindre

⇒ **Mairie**

☎ 02 98 26 40 56 ✉ mairie.lannedern@wanadoo.fr

⇒ **Pauline CARO** – Maire

☎ 06 33 31 94 05 ✉ mairie.lannedern@wanadoo.fr

⇒ **Emilie LE ROUX** – Adjointe

☎ 06 85 62 90 86 ✉ 29emilieleroux@gmail.com

⇒ **Pierre-Yves RICHARD** - Adjoint

☎ 06 62 15 01 71 ✉ pierre-yves.richard@orange.fr

Téléphones utiles

⇒ Mairie – Poste	02 98 26 40 56
⇒ Ecole	02 98 26 43 02
⇒ Déchetterie	02 98 16 14 00
⇒ Service des Eaux	02 98 26 45 49
⇒ SAUR	02 77 62 40 00
⇒ Prêtre	02 98 26 60 11
⇒ ADMR	02 98 81 46 38
⇒ SAMU 15	Gendarmerie 17
⇒ Pompiers 18 (fixe) 112 (mobile)	

En cas de soucis de téléphone, eau ou électricité, ne pas hésiter à contacter la mairie et à lui remonter le problème !

